

Compte Rendu du Conseil Municipal du mercredi 04 mars 2020

Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

Présents : Jean-Paul Pradines, Chantal Bury, Pierre Dulewski, Christian Bonneu, Séverine Bouroumeau, Grégoire de Flaujac, Cécile Génovésio, Sébastien Lagourgue, Marie-Claire Mourleau, Monique Neplaz, Laurent Normandin-Varenne, Sylvie Pomier,

Excusés : Louis Mainguet, Alain Malgouyres, Monique Neplaz, Volker Otlinghaus,

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite y rajouter un nouveau sujet : Demande d'acquisition chemin rural

1. Demande d'acquisition d'une partie du chemin rural du Bousquet

Monsieur le Maire fait lecture d'une confirmation d'accord d'acquisition d'une partie du chemin rural « Le Bousquet » longeant les parcelles D60, D61, D64, D63, D62, D789, D72, D71, D70 ainsi que D58 et D57. Ce chemin a fait l'objet d'une enquête publique favorable en 2014 et par délibération du 07 février 2014, le Conseil Municipal a donné son accord de principe. Le futur acquéreur est d'accord pour prendre à sa charge les frais liés à cette acquisition. Le Conseil Municipal donne son accord.

2. Validation du compte administratif 2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Compte Administratif Budget principal de la commune 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu	306 745.00 €
	Réalisé	157 027.51 €
	Reste à réaliser	00 €

Recettes	Prévu	306 745.00 €
	Réalisé	129 018.21 €
	Reste à réaliser	00 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu	453 074.00 €
	Réalisé	399 468.73 €

Recettes	Prévu	453 074.00 €
	Réalisé	467 005.23 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	déficit	- 28 009.30 €
Fonctionnement	excédent	67 536.50 €
Résultat global	excédent	39 527.20 €

3. Validation du compte de gestion 2019

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur GRASSART Michel, percepteur à la clôture de l'exercice. Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le Conseil Municipal vote le compte de gestion 2019.

4. Affectation des résultats 2019

Le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	26 006.85 €
Un excédent reporté de	41 529.65 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	67 536.50 €
Un déficit d'investissement de	28 009.30 €
- Un déficit des restes à réaliser de	00 €
Soit un besoin de financement de	28 009.30 €
Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : Excédent	67 536.50 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	28 009.30 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	39 527.20 €
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	28 009.30 €

5. Avenant à la convention voirie AA

Avenant à la convention du 13 septembre 2018 relative à la mise à disposition partielle de service entre l'agglomération d'Agen et la commune de Saint Caprais de Lerm.

Cette convention fixe les modalités de la mise à disposition du service voirie de la commune de Saint Caprais de Lerm au profit de l'agglomération d'Agen pour l'exercice des missions relevant de sa compétence statutaire optionnelle relative à l'entretien de voirie d'intérêt communautaire.

A l'approche des élections municipales, il convient de prolonger d'un an cette convention afin de ne pas perturber le fonctionnement des équipes de voirie en début d'année 2020. Ainsi, cet avenant vise à revoir la durée de la convention en prolongeant sa durée d'une année. Le Conseil Municipal est d'accord.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Organisation élections municipales des 15 et 22 mars 2020** : Monsieur le Maire établit le tableau des permanences pour les prochaines élections municipales.
- **Cirque TONY** : Monsieur le Maire informe que le cirque Tony a programmé une représentation sur la commune le 07 avril 2020. Il rappelle que les élèves de la classe des Grandes Sections et Cours Préparatoire sont en train de faire des ateliers Cirque.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close.